

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2026**

Le 12 mai 2026, à 18 heures 30, s'est réuni le conseil municipal de Moûtiers, dûment convoqué
le 5 mai 2026, sous la présidence de M. André POINTET, maire.

Secrétaire de séance : M. Jean Yves MORIN

N°	Fonctions	Noms	Prénoms	Présents	Excusés	Absents	Procurations
1	Maire	POINTET	André	X			
2	Adjoint	MORIN	Jean Yves	X			
3	Adjointe	RICHIER	Maryse	X			
4	Adjoint	ROUX-MOLLARD	Alain	X			
5	Adjointe	KALIAKOUDAS	Evelyne	X			
6	Adjoint	DELAPIERRE	René	X			
7	Adjointe	LACHENAL	Nicole	X			
8	Adjoint	CHATAGNIER	Didier	X			
9	Maire Délégué	MATHIS	Marc	X			
10	Maire Délégué	VICHARD	Daniel	X			
11	Maire Délégué	BRUNIER	Thierry	X			
12	CM	MARTINET-BON	Françoise	X			
13	CM	COLLOMB	Gilles	X			
14	CM	THABUIS	Dominique	X			
15	CM	MIBORD	Josiane	X			
16	CM	HYVOZ	Christophe	X			
17	CM	CANET	Laurent	X			
18	CM	PARMENTIER	Marlène	X			
19	CM	GUAZZONE	Nathalie		X		D. VICHARD
20	CM	PIANI	Sébastien	X			
21	CM	POULIQUEN	Marine	X			
22	CM	BOUDOT	Pascaline		X		J. MIBORD
23	CM	RONDEAU	Vanina	X			
24	CM	BOUACHE	Priscilla	X			
25	CM	BILLIET-PRADES	Yves		X		P. GUILMET
26	CM	GACON	Christine	X			
27	CM	MARTINET	Maëlyss		X		K. VION
28	CM	VION	Kjetil Fabrice	X			
29	CM	GUILMET	Paul	X			

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2026

DELIBERATION

2026051207

7. Approbation du Compte Financier Unique (CFU)

Le Maire André POINTET s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Monsieur Alain ROUX-MOLLARD pour le vote du compte financier unique (CFU).

Monsieur Alain ROUX-MOLLARD, adjoint aux finances expose qu'il y a lieu de voter le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget principal.

Libellés	Budget Communal
Fonctionnement	
Recettes	7 658 041,04 €
Dépenses	4 394 466,05 €
Résultat 2025	3 263 574,99 €
A ces opérations, il convient d'ajouter la reprise des résultats 2024.	764 569,80 €
Résultat de clôture	4 028 144,79 €
Investissement	
Recettes	4 333 116,56 €
Dépenses	4 105 570,53 €
Résultat 2025	227 546,03 €
A ces opérations, il convient d'ajouter la reprise des résultats 2024.	333 318,61 €
Résultat de clôture	560 864,64 €

Par ailleurs, il convient de se prononcer sur la sincérité des restes à réaliser :

Section d'investissement	
Recettes	447 604,00 €
Dépenses	1 989 492,00 €

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1612-12, L 2121-31, D 2342-11 et L 2121-14,


Vu les instructions budgétaires M57,


Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

APPROUVE le compte financier unique 2025 et les restes à réaliser du budget principal tel que présenté ci-dessus.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

CERTIFIÉ CONFORME AU DÉBAT.

Le Maire,

André POINTET



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>